



**CONTEXTE :**

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Pour un engin de chantier, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité, pour lequel le CACES® R482 est recommandé

**PERSONNES CONCERNÉES :**

Toute personne affectée à la conduite, l'utilisation, le déplacement, les démonstrations ou la maintenance des engins de chantier

**PRÉ-REQUIS :**

Savoir parler, lire et écrire le français

Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales à la conduite d'engins

Être âgé de 18 ans révolus

Avoir le sens des responsabilités

**DURÉE :**

Formation théorique et pratique de 2 à 5 jours selon niveau et nombre de catégories concernées, voir devis

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation des engins,

Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité des engins de chantier en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail

Acquérir les bases de maintenance élémentaire

Obtenir le CACES® R482 des catégories visées (validité 10 ans)

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.

Remise d'un support de formation

Questions réponses, partage d'expériences

Conduite d'engins de chantier sur un plateau pédagogique dédié reconnu conforme

**DISPOSITIFS DE SUIVI :**

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de stage

**VALIDATION DES ACQUIS :**

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation en vue de l'obtention du CACES®

City-Pro est testeur CACES® certifié pour l'intégralité des catégories

**DISPENSATEUR DE FORMATION :**

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et validation de compétences

Testeurs CACES® certifiés

**CONTENU DE LA FORMATION (conforme à l'annexe 2 de la recommandation R482) :**

**CONNAISSANCES THÉORIQUES**

**Connaissances générales**

- Rôle et responsabilités de chacun
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques

**Technologie des engins de chantier**

- Terminologie (motorisation, transmission, équipement, châssis, organes de roulement...)
- Caractéristiques générales (masse, vitesse, capacité de charge...)
- Identification, rôle et principes de fonctionnement
  - Différents composants et mécanismes (chaîne cinématique, circuit de freinage...)
  - Différents dispositifs de sécurité - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs
  - Structures de protection ROPS, FOPS et TOPS

**Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®**

**Règles de circulation applicables aux engins de chantier**

- Identification et signification des différents panneaux
- Circulation sur chantier
- Circulation sur voie publique

**Risques liés à l'utilisation des engins de chantier**

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés
- Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés

**Exploitation des engins de chantier**

- Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...),
- Port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,
- Pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin
- Gestes et signaux de commandement

**Vérifications d'usage des engins de chantier**

- La maintenance de premier niveau

**(\*) Catégories possibles**

- Cat. A : Engins compacts
- Cat. B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel
- Cat. B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
- Cat. B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel
- Cat. C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif
- Cat. C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif
- Cat. C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif
- Cat. D : Engins de compactage
- Cat. E : Engins de transport
- Cat. F : Chariots de manutention tout-terrain
- Cat. G : Conduite des engins hors production

**SAVOIR-FAIRE PRATIQUE**

**Prise de poste et vérification**

- Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP)
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers

**Conduite et manœuvres**

- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge
- Sélectionner les rapports de boîte de vitesse adaptés, en manuel et en automatique,
- Utiliser correctement les dispositifs de freinage,
- Recourir de façon appropriée aux aides à la conduite, disponibles
- Respecter les conditions de stabilité de l'engin,
- Identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin
- Taches spécifiques Suivant la catégorie d'engins concernée
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité

**Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance**

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat
- Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité
- Mettre en œuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite...)
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.